



Contrat de souscription au service d'autopartage Citiz LPA

Professionnels

N°

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____
représentant légal de _____
déclare souscrire un contrat au service d'autopartage Citiz de LPA.

Je déclare, pour moi-même, et pour les conducteurs déclarés dans le cadre du contrat,

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire).
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour non-respect du taux d'alcoolémie supérieur aux prescriptions légales au cours des 5 dernières années ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années.

Je souscris à la formule « **Fréquence** ». Je m'engage sur 3 mois.

A l'issue de ces trois mois, mon contrat se poursuivra automatiquement sauf demande de résiliation de ma part.

Lors de l'inscription :	
Dépôt de garantie : 300 € - offert par CITIZ LPA	

Seront reportés sur la 1 ^{ère} facture	PU	Quantité	Total
Frais d'inscription	40,00 €	1	40,00 €
Abonnement mensuel 1 à 5 cartes	16,00 €	1	16,00 €
Abonnement mensuel 6 à 10 cartes	20,00 €		20,00 €
Abonnement mensuel 11 à 20 cartes	30,00 €		30,00 €
Abonnement mensuel 21 à 50 cartes	40,00 €		40,00 €
Abonnement mensuel 51 à 100 cartes	50,00 €		50,00 €
Abonnement mensuel plus de 100 cartes	60,00 €		60,00 €

Option complémentaire		
Assurance+ (0.06€/ 15 min)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

(Tarifs TTC au 01/01/2018)

Fait en double exemplaire à Lyon, le _____

Le preneur (lu et approuvé),
Signature :



ANNEXE 1

TARIFICATION

(Les prix indiqués dans le présent tableau sont entendus TTC)

Je paie chaque location selon la durée d'utilisation et la distance parcourue :

Formule Fréquence :

Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	km ≤ 100	km > 100
S	2,00 €	20 €	110 €	0,35 €	0,17 €
M	2,50 €	25 €	137 €		
L	3,00 €	30 €	165 €		
XL	3,50 €	35 €	192 €	0,45 €	0,22 €
XXL	4,00 €	40 €	220 €		

Yea! Yea ! : Smart ForFour 0,10 € / min, puis dégressif heure/ journée (catégorie M) + coût kilométrique (0,35€/km puis 0,17€/km dès 100 km).

- > Frais d'inscription : 40 € (portés sur la première facture).
- > Frais de caution non encaissés : 600 € (autorisation de prélèvement).
- > Dépôt de garantie : offert par Citiz LPA
- > Réservation ou modification ou annulation effectuée par téléphone : 3 € (un seul forfait applicable par réservation).

Exemples de véhicules

S « Citadines » : Toyota Aygo, Fiat 500

M « Compactes et Ludospaces » : Toyota Yaris essence ou hybride, Renault Kangoo, Peugeot Partner Utilitaire, véhicule PMR, YEA !

L « Familiales » : Toyota Verso 5 et 7 places

XXL « Grand 9 places » : Toyota Proace

Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, carburant, entretien, parking à la station, lavage mensuel.
- > **Heures de nuit gratuites de 23h à 7h** (hors option « Assurance + »).
- > **Réduction de 50%** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.



ANNEXE 2

TARIFICATION DES FRAIS ET PENALITES

Le bon fonctionnement du service repose sur le respect, par chacun, de règles élémentaires telles que le respect de l'horaire ou encore la restitution d'un véhicule propre et disposant d'un quart de réservoir de carburant.

La non application de ces règles est sanctionnée par des pénalités afin de ne pas perturber les autres utilisateurs et de maintenir un bon niveau de qualité du service.

FRAIS AUTOMATIQUES

Annulation tardive (la réservation commence dans moins de 2h)	50 % du coût horaire + Frais d'annulation effectuée par téléphone
Raccourcissement tardif (quand la réservation a déjà commencé)	100% du coût horaire jusqu'à l'heure d'appel puis 50% du coût horaire restant + Frais de modification effectuée par téléphone
Non-respect du minimum d'essence (1/4 du réservoir)	15 €
Restitution en retard d'un véhicule (en plus du coût horaire)	3 € par 15 minutes de retard + Frais liés au rapatriement et/ou sur-classement de l'utilisateur suivant

FRAIS ADMINISTRATIFS

Ouverture / fermeture à distance par téléphone	3 € par demande
Perte de la carte à puce	3 €
Frais administratif lié au traitement d'une contravention	15 €
Rejet de prélèvement, chèque impayé	5 €

FRAIS D'INTERVENTION – Mauvaise utilisation du service

Non-respect de l'interdiction de fumer dans le véhicule	30 €
Véhicule rendu anormalement sale (intérieur ou extérieur)	30 € + Frais de nettoyage
Intervention et déplacement d'un technicien (oubli carte parking, plafonnier allumé, mauvais stationnement, stationnement hors zone de dépose, ...)	30 € + Frais de déplacement et/ou rapatriement
Non restitution ou restitution dégradée d'un objet prêté (rehausseur, siège bébé, chaînes, GPS, ...)	Facture de remplacement ou de nettoyage
Perte de la carte / télécommande parking, carte carburant, télécommande d'arceau, datafob, clés ou papiers du véhicule.	15 € + Frais de remplacement
Forfait réparation applicable aux pare-chocs (selon référence des dommages pouvant faire l'objet de l'application du forfait en annexe du contrat)	40 €
Forfait réparation applicable aux parties du véhicule autres que les pare-chocs (selon référence des dommages pouvant faire l'objet de l'application du forfait en annexe du contrat)	50 €
Erreur de carburant ou réparation suite à une crevaison	Frais réels

> Ces frais peuvent être doublés en cas de non-respect répété d'une condition d'utilisation.



ANNEXE 3

EN CAS D'ACCIDENT

L'assurance tous risques est incluse dans les tarifs, avec une franchise de 600 € en cas d'accident responsable.

Montant des franchises applicables	Accident non responsable avec tiers identifié et constat amiable	Accident responsable ou avec absence de tiers identifié	2ème accident responsable* ou avec absence de tiers identifié
Je choisis l'option « Assurance + »	0	150 €	450 €
Je ne souscris pas l'option « Assurance + »	0	600 €	900 €

*2^{ème} accident dans une période de 12 mois à compter du dernier accident.

Frais d'immobilisation liés à un sinistre : 10 €/ jour.

Option « Assurance + »	PAR HEURE	PAR 24H	PAR SEMAINE
Majoration du prix de location (applicable systématiquement à toutes les locations)	0,24 €	3 €	16 €

DOMMAGES POUVANT FAIRE L'OBJET DE L'APPLICATION DU FORFAIT REPARATION

Parties du véhicule		Pénalité forfaitaire Pas de réparation immédiate	Refacturation intégrale Réparation immédiate
Pare-chocs avant et arrière peints ou en plastique Baguettes de protection	Picots	10 cm ² < surface < 20 cm ²	Surface > 20 cm ²
	Eclats	0.5 cm < plusieurs éclats < 2 cm	1 ou plusieurs éclats > 2 cm
	Rayures	5 cm/ 2 mm < surface < 10 cm/ 2 mm	> 10 cm/ 2 mm
	Eraflures	10 cm ² < surface < 20 cm ²	> 20 cm ²
	Autres	-	Rayure profonde, fissure, cassure
Ailes Portières Capot Bas de caisse	Rayures	Tout ce qui est compris entre 3 et 5 cm/ 2 mm	> 5 cm/ 2 mm
	Enfoncements	Diamètre de 2 à 5 cm quelle que soit la profondeur	> 5 cm de diamètre
Rétroviseurs (en dehors de la glace)		Impact(s) jusqu'à 2 cm sur 0.5 cm	Impacts > 2 cm sur 0.5 cm

Tout autre dommage non listé fera l'objet d'une réparation complète et immédiate.